



Avis de publicité

MISE EN CONCURRENCE POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR L'EXPLOITATION DU RESTAURANT DU CHATEAU DE MALBROUCK

Dénomination et adresse de la collectivité:

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
DCT/SFAJ – Mise en concurrence restauration Château de Malbrouck
1 RUE DU PONT MOREAU
CS 11096
57036 METZ CEDEX 1

Modalités :

Transmission du dossier de consultation :

Les candidats pourront télécharger le dossier de consultation sur le site du Département de la Moselle www.moselle.fr dans la rubrique *Culture et Patrimoine* ou en faire la demande par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessus.

Visite programmée du site :

Les candidats potentiels devront se manifester en envoyant une lettre d'intention (cf. annexe 5 à compléter) avant le 30 décembre 2019 à 16h00.

Ils pourront alors se rendre sur les lieux le 7 janvier 2020 à 10h.

Transmission de l'offre :

La réception des offres devra impérativement se faire avant le 24 janvier 2020 à 16h00

Critères d'analyse des dossiers et choix des offres :

- Respect du règlement de consultation et cohérence du dossier par rapport à l'ambition du Département de la Moselle pour le site (sur 60 points)
 - cohérence des propositions avec l'image du site
 - cohérence des propositions sur les plans humain, matériel et organisationnel
- Cohérence du business plan de l'exploitation du restaurant intégrant les redevances d'occupation et le pourcentage reversé du chiffre d'affaires du prestataire) (sur 40 points)

Renseignements administratifs et techniques :

Bernard MAFFERT : bernard.maffert@moselle.fr

Sandrine KRAFFT : sandrine.krafft@moselle.fr

Publicité :

La publicité est disponible sur le site du Département de la Moselle : www.moselle.fr dans la rubrique Culture et Patrimoine.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
67 000 Strasbourg
Tél : (+33)3 88 21 23 23 Fax (+33)3 87 36 44 66
Url : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Date d'envoi à la publication : novembre 2019